

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2011**

CP 11/06-22

*L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.*

**RESTRUCTURATION DU COLLÈGE PAYS DE SERRES A  
LAUZERTE**

**AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX  
AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE MANDAT**

---

**I – RAPPEL DU CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Pays de Serres à Lauzerte, programme estimé à 1 443 300 € T.T.C. et décliné en 5 phases.

Sur la base du programme redéfini par le Conseil Général et approuvé par notre Assemblée Départementale en sa séance du 1er mars 2007, une phase supplémentaire relative à la restructuration du bâtiment externat a été intégrée dans le programme initial réactualisant le coût de ce dernier à hauteur de 1 933 300,00 € T.T.C.

La réalisation de cette opération a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 28 février 2007, modifié par divers avenants (1, 2 et 3) de nature à permettre la réactualisation de l'enveloppe financière relative à la réalisation des phases 1, 2 et 3 ainsi que la prise en compte de la réalisation de la phase 4 du programme de restructuration.

Par délibérations du 26 novembre 2007 et du 14 décembre 2009, la Commission Permanente a respectivement approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation des phases 1, 2 et 3 de l'opération, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 872 305,24 € H.T., et approuvé des avenants et un marché complémentaire aux marchés de travaux réactualisant le montant global des marchés à hauteur de 929 360,44 € H.T. ainsi que deux avenants au contrat de mandat.

## **II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION**

La présente délibération a pour objet d'approuver 5 avenants aux marchés de travaux relatifs à la réalisation des phases 1, 2 et 3 de ce programme de restructuration.

Elle a également pour objet de modifier le contrat de mandat conclu avec la Sémateg le 28 février 2007 en application de la délibération de la Commission Permanente du 11 décembre 2006.

## **III – PRÉSENTATION DES AVENANTS**

### **LES AVENANTS**

La finalisation des phases 1, 2 et 3 du programme de restructuration nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

#### **LOT N° 1 : GROS OEUVRE**

Les travaux supplémentaires concernent la zone d'accueil dont l'aménagement a été modifié au regard des exigences réglementaires prescrites au permis de construire.

#### **LOT N° 3 : MENUISERIES EXTÉRIEURES**

Les travaux supplémentaires concernent la mise en place de garde-corps conformément au respect des normes prescrites à la réglementation d'accessibilité.

#### **LOT N° 4 : PLÂTRERIE - ISOLATION**

Les travaux supplémentaires concernent le traitement des cloisons et plafonds en respect des contraintes de sécurité requises (degré coupe-feu) à la demande du bureau de contrôle.

#### **LOT N° 5 : MENUISERIES BOIS**

Les travaux supplémentaires concernent la création de l'espace bureau d'accueil situé dans le hall d'entrée dans le respect des normes de sécurité incendie conformément à la demande du bureau de contrôle.

## LOT N° 7 : SANITAIRES - CHAUFFAGE

Les travaux en moins value concernent la suppression de la mise en place d'équipement de sécurité (désenfumage) dans l'espace hall d'accueil qui serait réalisée lors du programme à venir sur les autres zones du collège.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation des phases susvisées de 17 369,62 € H.T. et se présente selon les conditions ci-après définies :

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Marché de base (H.T)	Avenant n° 1 (H.T)	Avenant n° 2 (H.T.)	Marché Total (H.T)
1	Gros oeuvre	ETC (82)	91 934,94 €	4 500,00 €	7 307,53 €	103 742,47 €
2	Etanchéité toitures terrasses	TURBO ETANCHÉITÉ (82)	40 386,75 €			40 386,75 €
3	Menuiseries extérieures métalliques	ALUFER (82)	200 990,00 €	-5 761,00 €	616,00 €	195 845,00 €
4	Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds	DESCOULS (82)	39 263,45 €	1 000,00 €	2 711,30 €	42 974,75 €
5	Menuiseries bois	DUFORETS (82)	64 887,80 €	7 301,00 €	0 198,00 €	82 386,80 €
6	Electricité sécurité	FAUCHE (82)	134 650,00 €			134 650,00 €
6 bis	Marché complémentaire	FAUCHÉ (82)				27 424,18 €
7	Sanitaires – Chauffage - VMC	QUERCY CONFORT (82)	204 084,93 €	22 591,02 €	-3 463,21 €	223 212,74 €
8	Revêtement sol dur	JOFRE ENTREPRISE (82)	13 223,43 €			13 223,43 €
9	Peinture ravalement	PINTO (82)	82 883,94 €			82 883,94 €
<b>TOTAL H.T</b>			<b>872 305,24 €</b>	<b>29 631,02 €</b>	<b>17 369,62 €</b>	<b>946 730,06 €</b>

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 mai 2011, s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés d'un montant total de 17 369,62 € H.T.

Ainsi, le montant global des marchés relatifs à la réalisation des phases 1, 2 et 3 initialement arrêté à 872 305,24 € H.T. est réactualisé à hauteur 946 730,06 € H.T.

## IV – PRÉSENTATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE MANDAT

L'avenant n° 4 au contrat de mandat a pour objet de réactualiser l'enveloppe financière relative à la réalisation des phases 1, 2 et 3 du programme de restructuration à hauteur de 1 352 100 € T.T.C. compte tenu du montant global des marchés de travaux.

Il définit également les modalités de versement du solde de l'opération, résultant des données chiffrées ci-après mentionnées :

- coût de l'opération : 1 352 100,00 €
- avances allouées : 1 280 215,00 €

**soit un reliquat de 71 885,00 € à verser de la manière suivante :**

- 50 000,00 € sur présentation d'un état justificatif des avances précédentes,
- 21 885,00 € sur présentation du solde de l'opération.

Les autres dispositions du présent contrat de mandat restent inchangées.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 14 novembre 2002 approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Pays de Serres à Lauzerte, programme décliné en 5 phases,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 16 mai 2011,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux suivants conclus sur la base d'une plus value de 17 369,62 € HT :

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Marché de base (H.T)	Avenant n° 1 (H.T)	Avenant n° 2 (H.T.)	Marché Total (H.T)
1	Gros oeuvre	ETC (82)	91 934,94 €	4 500,00 €	7 307,53 €	103 742,47 €
2	Etanchéité toitures terrasses	TURBO ETANCHÉITÉ (82)	40 386,75 €			40 386,75 €
3	Menuiseries extérieures métalliques	ALUFER (82)	200 990,00 €	-5 761,00 €	616,00 €	195 845,00 €
4	Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds	DESCOULS (82)	39 263,45 €	1 000,00 €	2 711,30 €	42 974,75 €

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Marché de base (H.T)	Avenant n° 1 (H.T)	Avenant n° 2 (H.T.)	Marché Total (H.T)
5	Menuiseries bois	DUFORETS (82)	64 887,80 €	7 301,00 €	0 198,00 €	82 386,80 €
6	Electricité sécurité	FAUCHE (82)	134 650,00 €			134 650,00 €
6 bis	Marché complémentaire	FAUCHÉ (82)				27 424,18 €
7	Sanitaires – Chauffage - VMC	QUERCY CONFORT (82)	204 084,93 €	22 591,02 €	-3 463,21 €	223 212,74 €
8	Revêtement sol dur	JOFRE ENTREPRISE (82)	13 223,43 €			13 223,43 €
9	Peinture ravalement	PINTO (82)	82 883,94 €			82 883,94 €
<b>TOTAL H.T</b>			<b>872 305,24 €</b>	<b>29 631,02 €</b>	<b>17 369,62 €</b>	<b>946 730,06 €</b>

Ainsi, le montant global des marchés relatifs à la réalisation des phases 1, 2 et 3 initialement arrêté à 872 305,24 € H.T. est réactualisé à hauteur 946 730,06 € H.T.

- Autorise Monsieur le Président à signer les avenants correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire ;
- Approuve l'avenant n ° 4 au contrat de mandat du 28 février 2007, ayant pour objet de réactualiser l'enveloppe financière relative à la réalisation des phases 1, 2 et 3 du programme de restructuration à hauteur de 1 352 100 € T.T.C. compte tenu du montant global des marchés de travaux ;
- Définit comme suit les modalités de versement du solde de l'opération :
  - coût de l'opération : 1 352 100,00 €,
  - avances allouées : 1 280 215,00 €,

soit un reliquat de 71 885,00 € à verser de la manière suivante :

- 50 000,00 € sur présentation d'un état justificatif des avances précédentes,
- 21 885,00 € sur présentation du solde de l'opération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,